



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 6353

Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pollution engendrée par l'usine METALEUROP de Noyelles-Godault et plus particulièrement sur le problème de la plombémie qui affecte la santé de tous les habitants des communes environnantes. L'activité de METALEUROP a engendré une pollution très importante liée à l'accumulation des retombées des poussières de plomb. Les teneurs les plus fortes sont relevées principalement sur les communes de Noyelles-Godault, Courcelles-lès-Lens, Dourges, Leforest et Evin-Malmaison. De récentes études montrent que 32 % des enfants de ces communes présentent un taux de plombémie largement supérieur à 100 microgrammes de plomb par litre de sang, seuil à partir duquel la santé de l'enfant se trouve altérée. Outre les mesures de dépollution, il conviendrait de procéder à un dépistage systématique chez les enfants, avec un remboursement intégral des frais d'analyse et de traitement. Actuellement, de nombreuses familles se trouvent exclues de cette précaution sanitaire la plus élémentaire parce que le remboursement n'est accordé qu'à hauteur de 70 %. Il lui demande en conséquence de bien vouloir examiner ce grave problème de santé publique et d'envisager une prise en charge complète des frais liés à la plombémie.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6353

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4149